



## RAPPORT FINANCIER

---

2019

## SOMMAIRE

1. COMMUNICATION FINANCIERE – RESULTAT A FIN 2019.....	3
2. RAPPORT DE GESTION 2019.....	5
3. RESULTATS A FIN 2019.....	14
4. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	15
5. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	17
6. ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DES COMPTES.....	21
7. RAPPORT ESG 2019.....	22
8. LISTE DES COMMUNIQUEES DE PRESSE PUBLIEES EN 2019.....	24

## 1. COMMUNICATION FINANCIERE – RESULTAT A FIN 2019

### 1.1. Communiqué de Presse

Le Conseil d'Administration de Zellidja, tenu mercredi 25 mars 2020 a examiné l'activité de la société au terme de l'exercice 2019 et a arrêté les comptes y afférents.

#### COMPTES SOCIAUX

(en KDH)	31/12/2019	31/12/2018
Résultat d'exploitation	- 550	-1 502
Résultat Financier	2 958	2 858
Résultat non courant	- 24 945	- 105 256
<b>Résultat Net</b>	<b>- 22 556</b>	<b>-103 920</b>

Le résultat net de la société ZELLIDJA au terme de l'exercice 2019 s'est établi à -22.6 MMAD contre -103.9 MMAD en 2018.

Il est impacté principalement par la constatation d'une provision pour dépréciation des titres de participation suite à la revalorisation du portefeuille des titres détenus par la société et notamment Fénie Brossette.

#### RESULTATS DES PRINCIPALES FILIALES

##### Fénie Brossette

Fénie Brossette, dans un contexte économique qui demeure difficile, continue à consolider ses parts de marché au niveau de ses activités historiques. Le chiffre d'affaires réalisé à fin 2019 s'élève à 551 MMAD en progression de 2,5% comparativement à l'exercice 2018.

Son résultat net au titre de l'exercice 2019 s'élève à -59,9 MMAD constitué de 89% de provisions nettes, contre -52,9 MMAD en 2018 : le résultat est impacté par les provisions sur certaines créances anciennes et stocks inactifs (20 MMAD) ainsi qu'une provision de 33 MMAD couvrant les risques résiduels relatifs aux filiales africaines dont notamment 15 MMAD lié au litige COTRADIS.

Quant à l'endettement net, et grâce aux efforts continus de recouvrement et d'optimisation du besoin en fond de roulement, il s'établit à 96 MMAD à fin 2019 soit une amélioration de 23 MMAD par rapport à fin 2018 et une baisse de 70 MMAD comparativement à fin 2017.

##### Fonderies de Plomb de Zellidja (SFPZ)

L'année 2019 reste marquée par l'arrêt de l'activité de la fonderie. L'Assemblée Générale Mixte tenue en date du 25 juin 2019 a acté la mise en liquidation de la société SFPZ et a nommé un liquidateur à cet effet.

#### PERSPECTIVES DU GROUPE

##### Fénie Brossette :

Dans un contexte sectoriel difficile rendu incertain par les conséquences de l'état d'urgence sanitaire, Fénie Brossette continuera de suivre l'évolution de la situation et mettra en place les mesures nécessaires pour atténuer les différents impacts sur son activité.

Par ailleurs, Fénie Brossette maintient ses projets de développement et poursuivra ses efforts de structuration initiés en 2019. La qualité de ses partenaires, l'engagement de ses équipes, la solidité de ses fondamentaux constituent un atout majeur pour faire face aux retombées de la crise sanitaire.

## 1.2. Présentation de la société

ZELLIDJA, filiale du Groupe SOMED est une holding de participations axée principalement sur les secteurs du BTP et de l'industrie. ZELLIDJA participe principalement au capital de la société FENIE BROSSETTE et de la société des Fonderies de Plomb de Zellidja (en liquidation). ZELLIDJA détient aussi la société Al Ain portant un terrain à Marrakech et le projet immobilier Résidences Clémentines à Casablanca.

ZELLIDJA détient aussi des participations dans la société de portefeuille Rebab Company, cotée également à la Bourse de Casablanca.

## 1.3. Gouvernance

A fin décembre 2019, le Conseil d'Administration de Zellidja se compose des membres suivants :

Nom	Qualité	Indépendance	Date de nomination / renouvellement	Expiration du mandat
Abdelmjid TAZLAOUI	Président Directeur Général	–	28/01/2019	AGO approbation des comptes 2023
SOMED	Administrateur	–	25/06/2019	AGO approbation des comptes 2024
AXA Assurance Maroc	Administrateur	–	25/06/2019	AGO approbation des comptes 2024
Rebab	Administrateur	–	25/06/2019	AGO approbation des comptes 2024
Somed Développement	Administrateur	–	28/01/2019	AGO approbation des comptes 2022

### COMITES RATTACHES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Comité des risques et des comptes

#### Principales missions et attributions

- Rendre un avis sur les comptes et le contrôle interne
- Suivre les risques
- Valider le plan d'audit et les actions mises en place suite aux conclusions à l'issue des différentes missions menées
- Le conseil d'administration a désigné Mme Maria CHRAIBI, Présidente du comité et M Shabeeb AL DARMAKI en tant que membre.

## 2. RAPPORT DE GESTION 2019

### 2.1. Activité de la société à fin 2019

Les principales opérations financières de l'année 2019 sont les suivantes :

#### Au niveau du portefeuille titres :

- **Fénie Brossette**: constatation d'une provision de 34 Mdh pour dépréciation des titres de Fénie Brossette sur la base de la situation nette à fin 2019 de cette dernière
- **SFPZ** : reprise de la provision pour risque et charge relative à SFPZ d'un montant de 12 Mdh suite à l'actualisation du besoin de la liquidation de la société, sur la base des éléments suivants:
  - Abandon de la part des banques d'une partie de la dette
  - Non prise en compte par mesure de prudence du produit prévisionnel du démantèlement de l'usine
- **Al Ain**: constatation d'une provision de 1 Mdh pour dépréciation des titres de la société sur la base de sa situation nette 2019

#### Au niveau des avances en compte courant d'associés :

##### Avances données :

- Avance en compte courant en faveur de **SFPZ** d'un montant de 55,3 Mdh
- Avance à **Al Ain** d'un montant de 0,5 Mdh pour paiement de la TNB

##### Avance reçue :

- Avance reçue de Samed de 27,5 Mdh pour faire face au besoin de SFPZ (remboursement de la dette AWB et SG)

#### Trésorerie :

La trésorerie disponible à fin 2019 s'élève à 3,8 Mdh et se compose de :

Fonds placés en SICAV monétaires	2,5
Portefeuille titres de placement	1
Banque	0,3
<b>Total trésorerie disponible</b>	<b>3,8</b>

Le Portefeuille des titres de placement s'élève à 1 Mdh à fin 2019 contre une valeur d'acquisition de 6,7 M MAD. L'écart de 5,7 M MAD représente la moins-value constatée dans les comptes au 31 décembre 2019.

**Arrêté des comptes :**

**Comptes des produits et charges :**

	déc-19 (1)	Budget 2019 (2)	VAR (2)-(1)	déc-18 (3)	VAR (3)-(1)
Produits d'exploitation	1 205	290	915	332	873
Charges d'exploitation	1 755	1 533	222	1 834	(79)
Résultat d'exploitation	(550)	(1 243)	693	(1 502)	952
Résultat financier	2 958	-	2 958	2 858	101
Résultat courant	2 408	(1 243)	3 651	1 355	1 053
Résultat non courant	(24 945)	-	(24 945)	(105 256)	80 311
<b>Résultat net</b>	<b>(22 556)</b>	<b>(1 262)</b>	<b>(21 294)</b>	<b>(103 920)</b>	<b>81 364</b>

Le résultat net à fin 2019 s'élève à -22 556 Kdh contre -103 920 Kdh à fin 2018. Cette amélioration s'explique principalement par :

**La constatation en 2019 :**

- D'une provision pour dépréciation des titres de la société Fénie Brossette d'un montant de 34 Mdh et Al Ain d'un montant de 1 Mdh
- La reprise de la provision pour risques et charges relative à SFPZ de 12 Mdh suite à l'actualisation du besoin de liquidation de la société

**Contre la constatation en 2018 :**

- d'une provision pour dépréciation des titres de la société Al Ain pour un montant de 52,6 Mdh;
- d'une provision pour dépréciation des titres de la société Fénie Brossette d'un montant de 63,8 Mdh en comparaison avec sa situation nette à fin 2018;
- d'une plus-value de cession des titres SFAPM d'un montant de 16 Mdh.

**Bilan :**

ACTIF	Brut	Amort - Provision	Net	Net
	déc-19		déc-19	déc-18
Immobilisations en non valeur	96	46	50	50
Immobilisations corporelles	32 992	32 553	439	439
Immobilisations financières	291 855	211 199	80 656	115 532
<b>Actif immobilité</b>	<b>324 944</b>	<b>243 798</b>	<b>81 146</b>	<b>116 021</b>
Stock			0	
créances de l'actif circulant	108 007	89 939	18 068	17 760
Titres et valeurs de placement	9 301	5 755	3 546	32 173
<b>Actif circulant</b>	<b>117 308</b>	<b>95 694</b>	<b>21 614</b>	<b>49 933</b>
Trésorerie Actif	358		358	55
<b>Total Actif</b>	<b>442 610</b>	<b>339 492</b>	<b>103 118</b>	<b>166 009</b>

PASSIF	déc-19	déc-18
Capitaux propres	67 324	89 880
Passif circulant	35 736	76 002
Trésorerie - passif	58	128
<b>Total Passif</b>	<b>103 118</b>	<b>166 009</b>

## 2.2. Difficultés rencontrées

La société poursuit son soutien envers sa filiale la Société des Fonderies de Plomn de Zellidja, à travers des avances en compte courant.

Le résultat de la société est impacté par la provision des titres de Fénie Brossette : la société a complété le provisionnement du risque lié notamment à la recouvrabilité de ses créances vis-à-vis de ses filiales africaines et le litige avec un client Ivoirien. Par conséquent des provisions ont été constatées pour 33 M MAD impactant significativement les comptes de la société.

## 2.3. Activité des filiales à fin 2019

### Fénie Brossette :

FENIE BROSSETTE			
(En Kdh)	2019	2018	VAR
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>550 883</b>	<b>537 549</b>	<b>13 334</b>
<b>EBITDA</b>	<b>- 4 156</b>	<b>2 322</b>	<b>- 6 478</b>
<b>Résultat non courant</b>	<b>- 35 114</b>	<b>- 30 685</b>	<b>- 4 429</b>
<b>Résultat net</b>	<b>- 59 904</b>	<b>- 52 955</b>	<b>- 6 949</b>

Le chiffre d'affaires réalisé à fin 2019 s'élève à 551 Mdh, en amélioration de 2,4% par rapport à 2018 (538 Mdh).

L'EBITDA 2019 s'élève à -4,2 Mdh, en baisse de 6,4 Mdh par rapport à 2018 principalement en raison la dépréciation de certaines créances anciennes (17 Mdh) et stock inactif (3 Mdh), suite à l'adoption de nouvelles règles de provisionnement statistiques basées sur l'ancienneté des créances clients et des stocks.

Le résultat net de la société s'élève à -60 Mdh à fin 2019 contre -53 Mdh à fin 2018. Ce résultat a été fortement impacté par la constatation en 2019 d'une provision de 33 Mdh relative principalement au risque résiduel relatif aux filiales africaines, y compris le litige COTRADIS (provision supplémentaire de 15 Mdh suite à la confirmation par la Cour d'Appel d'Abidjan de la condamnation de Fénie Brossette à hauteur de 28 Mdh).

#### Al Ain :

Al Ain			
(En Kdh)	2019	2018	VAR
<b>Chiffre d'affaires</b>			-
<b>EBITDA</b>	- 1 012	- 87	- 925
<b>Résultat non courant</b>	-		-
<b>Résultat net</b>	- 1 029	- 51 357	50 328

Le résultat net à fin 2019 s'élève à -1 Mdh et correspond principalement à la TNB et la rémunération de gestion de SOMED. Il convient de signaler que le résultat 2018 intégrait une provision pour dépréciation de la valeur du terrain Zahrat Ennakhil à Marrakech, d'un montant de 48 Mdh, suite à une expertise immobilière.

#### SFPZ :

SFPZ			
(En Kdh)	2019	2018	VAR
<b>Chiffre d'affaires</b>	-	358	- 358
<b>EBITDA</b>	- 2 680	- 5 691	3 011
<b>Résultat non courant</b>	27 727	- 13 912	41 639
<b>Résultat net</b>	20 156	- 29 245	49 401

SFPZ a réalisé un résultat net à fin 2019 de 20 Mdh contre -29 Mdh à fin 2018. Cette variation s'explique essentiellement par :

- L'abandon de la part des banques d'une partie de la dette
- La dépréciation totale en 2018 de la valeur nette comptable du stock pour un montant de 15 Mdh compte tenu des difficultés rencontrées pour son écoulement

#### 2.4. Opérations avec les filiales en 2019

<b>Avance à SFPZ</b>	:	<b>55,3 M MAD</b>
<b>Intérêts / avance SFPZ 55,3 M MAD KDH en 2019</b>	:	<b>955 K MAD</b>
<b>Intérêts / avance Fénie Brossette 2 M MAD en 2019</b>	:	<b>63 K MAD</b>
<b>Intérêts / avance Al Ain 500 KMAD en 2019</b>	:	<b>13 KMAD</b>

## 2.5. Perspectives 2020

Entre le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice, et la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration en date du 25 mars 2020, est survenue la crise sanitaire évolutive du Covid-19. Au Maroc et dans de nombreux pays, des mesures de confinement ont été prises par les autorités locales. La situation dans le contexte actuel est incertaine et évolutive et, à ce stade, il est difficile d'anticiper les impacts sur l'activité.

La société a procédé à une première évaluation de la situation (trésorerie, Chiffre d'affaires,..) pour les douze prochains mois en intégrant ce nouveau contexte, au mieux des informations disponibles à date, sur la base d'hypothèses portant notamment sur une baisse attendue du chiffre d'affaires et des résultats au cours de l'exercice 2020.

Sur cette base, la direction estime que l'application du principe comptable de continuité d'exploitation pour l'arrêté de comptes du 31 décembre 2019 reste appropriée et que la continuité d'exploitation n'est pas compromise à date : en effet, le Budget initialement présenté au Conseil d'Administration de la société reste d'actualité malgré la crise, les produits d'exploitation prévus étant uniquement constitués des jetons de présence et intérêts sur les avances accordées à ses filiales.

Les charges d'exploitation sont quant à elles réduites aux simples charges de structure de la société (honoraires, frais supportés au titre de sa cotation à la bourse de Casablanca, jetons de présence, impôts et taxes...).

La situation de trésorerie de la société à fin décembre 2019 lui permettra de couvrir les besoins liés à ses charges de structure de l'année 2020.

### Fénie Brossette :

Dans un contexte sectoriel difficile rendu incertain par les conséquences de l'état d'urgence sanitaire, Fénie Brossette continuera de suivre l'évolution de la situation et mettra en place les mesures nécessaires pour atténuer les différents impacts sur son activité.

Par ailleurs, Fénie Brossette maintient ses projets de développement et poursuivra ses efforts de structuration initiés en 2019. La qualité de ses partenaires, l'engagement de ses équipes, la solidité de ses fondamentaux constituent un atout majeur pour faire face aux retombées de la crise sanitaire.

### SFPZ :

Poursuite du processus de liquidation de la société.

## 2.6. Projet d'affectation du résultat

Compte tenu de la situation financière de la société, le résultat sera entièrement affecté en report à nouveau.

## 2.7. Jetons de présence

Le montant des jetons de présence accordés aux actionnaires s'élève à 270.000,00 DH net d'impôts.

## 2.8. Mandats des administrateurs

### ▪ M. Abdelmjid TAZLAOUI

- Mandats dans des Sociétés cotées au Maroc :

Dénomination sociale de la société	Fonction
AITIJARIWAFABANK	Administrateur
WAFASSURANCE	Administrateur
LAFARGEHOLCIMMAROC	Administrateur
FENIEBROSSETTE	Administrateur
ZELLIDJA	Président Directeur Général
REBAB	Administrateur

- Mandats dans des Sociétés ayant leur siège social au Maroc :

Dénomination sociale de la société	Fonction
ALMADA	Administrateur
ONAPAR-AMETYS	Président Directeur Général
<i>Filiales du groupe Onapar-Amety SA</i>	
SAPINO	Président Directeur Général
ORIENTISINVEST	Président Directeur Général
PRESTIGERESORT	Président Directeur Général
MANDARONA	Président Directeur Général
Hco	Président Directeur Général
WHA	Président Directeur Général
MEHDIA CITY	Président Directeur Général
MEHDIA RIVAGES	Président Directeur Général
SAT	Président Directeur Général
AGENA	Président Directeur Général
CENTURIS	Président Directeur Général
SCII	Président Directeur Général
DARWA	Président Directeur Général
VILLENEUVE	Président Directeur Général
ELIMTIAZ	Président Directeur Général
CHANTIMAR	Président Directeur Général
OHIO	Président Directeur Général
MARODEC	Président Directeur Général
NOVALYS	Président Directeur Général
MAROGOLF	Président Directeur Général
PRESTALYS	Président Directeur Général
SOMED HOLDING	Président Directeur Général

Dénomination sociale de la société	Fonction
<i>Filiales du groupe Somed Holding</i>	
<i>Somed Développement</i>	<i>Président Directeur Général</i>
<i>Résidence Acacia</i>	<i>Président Directeur Général</i>
<i>Société de développement Automobile</i>	<i>Président Directeur Général</i>
<i>A6 Immobilier</i>	<i>Président Directeur Général</i>
<i>DES 07</i>	<i>Président du Conseil d'Administration</i>
<i>Sindibad Holding</i>	<i>Président du conseil d'administration</i>
<i>Sindibad Beach resort</i>	<i>Président du conseil d'administration</i>
<i>Sindipark</i>	<i>Président du conseil d'administration</i>
<i>Narjis d'Investissements touristiques</i>	<i>Président Directeur Général</i>
<i>Résidences Suncity</i>	<i>Administrateur</i>
<i>Fenie Brossette</i>	<i>Administrateur</i>
<i>Immobilière Al Ain</i>	<i>Président Directeur Général</i>
<i>Mabani Zellidja</i>	<i>Président du Conseil de surveillance</i>
<i>UMEP</i>	<i>Président Directeur Général</i>
<i>SFPZ (société en liquidation)</i>	<i>Président Directeur Général</i>
<i>Education Development Company SA</i>	<i>Président Directeur Général</i>
<i>Lycée El Bilia Privé SA</i>	<i>Président Directeur Général</i>
<i>Elbilial Skolar Lisasfa Privé SA</i>	<i>Président Directeur Général</i>
MARJANE HOLDING	Administrateur
WANA CORPORATE	Administrateur
NAREVA HOLDING	Administrateur
ATLAS HOSPITALITY MOROCCO	Administrateur
LAFARGE MAROC	Administrateur
LAFARGE HOLCIM MAROC AFRIQUE	Administrateur
CIMR	Administrateur
FONDATION ONA	Administrateur
UNIVERSITE ONA	RP de Al Mada, Président

- Mandats dans des Sociétés ayant leur siège social en France :

Dénomination sociale de la société	Mandat
OFNA	Président Directeur Général
ONA INTERNATIONAL	Directeur Général

▪ **MARIA CHRAIBI**

Dénomination sociale de la société	Mandat
CAP MEZZANINE II	Membre du Conseil représentant AXA Assurances Maroc
CAP MEZZANINE	Membre du Conseil représentant AXA Assurances Maroc
ACAMSA	Membre du Conseil représentant AXA Assurances Maroc
RYADS RESORT DEVELOPMENT SA	Membre du Conseil représentant AXA Assurances Maroc
MAGHREB SIYAHA FUND	Membre du Conseil représentant AXA Assurances Maroc
ZELLIDJA	Membre du Conseil représentant AXA Assurances Maroc
AM INVEST MOROCCO	Membre du Conseil représentant AXA Assurances Maroc
CENTURIS	Membre du Conseil représentant AXA Assurances Maroc
Immo Invest Fund	Membre du Conseil représentant AXA Assurances Maroc

▪ **Fatima-Zahra JAIDI**

Dénomination sociale de la société	Mandat
ZELLIDJA	Représentant permanent de Somed Developpement, Administrateur
SOCIETE DES FONDERIES DE PLOMB DE ZELLIDJA	Représentant permanent de Zellidja, Administrateur
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AUTOMOBILE	Représentant permanent de Fenie Brossette, Administrateur

▪ **Mr Shabeeb Hamad AL DARMAKI**

Dénomination sociale de la société	Mandat
REBAB	Président du Conseil d'Administration
SOCIETE DES FONDERIES DE PLOMB DE ZELLIDJA	Représentant permanent de Rebab, Administrateur
NARJIS D'INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES	Représentant permanent de Rebab, Administrateur
UNION MAROC EMIRATS ARABES UNIS DE PECHE	Administrateur
ZELLIDJA	Représentant permanent de Rebab, Administrateur
<b>Société ayant son siège social en TUNISIE</b>	
SOCIETE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE SOUSS NORD	Administrateur

## 2.9. Décomposition par échéance du solde des dettes fournisseurs

	(A) Montant des dettes fournisseurs à la clôture  A=B+C+D+E+F	(B) Montant des dettes non échues	Montant des dettes échues			
			(C) Dettes échues de moins de 30 jours	(D) Dettes échues entre 31 et 60 jours	(E) Dettes échues entre 61 et 90 jours	(F) Dettes échues de plus de 90 jours
Date de clôture exercice 2018	356 844,94			4 800,00	90 840,00	261 204,94
Date de clôture exercice 2019	335 394,94				44 190,00	291 204,94

### 3. RESULTATS A FIN 2019

#### 3.1. Présentation et méthode d'évaluation des comptes de la Société

Les comptes qui vous sont présentés au titre de cet exercice social couvrent une période de douze mois et ont été établis conformément aux règles de présentation et méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Nous vous précisons que les comptes qui vous sont présentés ne comportent aucun changement des méthodes de présentation ou des méthodes d'évaluation par rapport à celles de l'exercice précédent.

#### 3.2. Résultats économiques et financiers

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître une perte de 22 556 K MAD.

En 2019, les produits d'exploitation s'élèvent à 1 205 k MAD en progression de 857 K MAD par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 755 K MAD, en baisse de 79 K MAD par rapport à 2018, essentiellement suite à la diminution des autres charges externes.

Le résultat financier s'élève à 2 406 K MAD, en hausse de 1 053 K MAD par rapport à 2018, principalement en raison de la plus-value réalisée sur le portefeuille actions.

Le résultat non courant s'élève à -24 945 K MAD et correspond principalement à la provision pour dépréciation des titres de la société Fénie Brossette d'un montant de 34 Mdh et Al Ain d'un montant de 1 Mdh, partiellement compensé par la reprise de la provision pour risques et charges relative à SFPZ de 12 Mdh suite à l'actualisation du besoin de liquidation de la société

## 4. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Deloitte.**

Deloitte Audit  
Bd Sidi Mohammed Benabdellah  
Bâtiment C - Tour Ivoire 3 - 3<sup>ème</sup> étage  
La Marina - Casablanca - Maroc  
Tél. : +212 (5) 22 22 40 25 / 47 34  
Fax : +212 (5) 22 22 40 78 / 47 59  
www.deloitte.ma

محمد بن كنفال السبيعي  
خبير في الحسابات  
صاحب لدى المحاكم

4, allée des Roseaux Angle Boulevard de  
Libye 20 000 Casablanca Maroc  
Téléphone: (212) 05 22 39 63 82  
Fax : (212) 05 22 39 63 84

Aux Actionnaires  
**ZELLIDJA S.A**  
Casablanca

### **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société ZELLIDJA S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 67 323 596,59 dont une perte nette de MAD 22 555 967,06. Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration le 25 mars 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

#### **Responsabilité de la Direction**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **Responsabilité des Auditeurs**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Deloitte.**

محمد يوسف السبتي  
خبير في الحسابات  
مكلف لدى المحاكم

**Opinion sur les états de synthèse**

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **ZELLIDJA S.A** au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

**Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, arrêté le 25 mars 2020, destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Casablanca, le 29 avril 2020

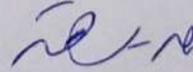
**Les Commissaires aux Comptes**

**Deloitte Audit**

  
Deloitte Audit  
Moukaddi Mohammed Benabdelillah  
Ediment "C" - Tour 2, Le Maroua  
Casablanca  
Tel: 0522 22 40 25 / 05 22 22 87 34  
Fax: 05 22 22 40 28 / 47 59

**Sakina Bensouda-Korachi**  
Associée

**Cabinet Sebti**



**M.Y.SEBTI**  
Expert Comptable  
4, Allée des Roseaux - Casablanca  
Tél.: 05 22 39 03 88 / 89

**Youssef Sebti**  
Associé

## 5. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Deloitte.**

Deloitte Audit  
Bd Sidi Mohammed Benabdellah  
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3<sup>ème</sup> étage  
La Marina – Casablanca – Maroc  
Tél. : +212 (5) 22 22 40 25 / 47 34  
Fax : +212 (5) 22 22 40 78/ 47 59  
www.deloitte.ma

محمد بن كنفال السبيعي  
خبر في المحاسبات  
مكلف لدى المحاكم

4, allée des Roseaux Angle Boulevard de  
Libye 20 000 Casablanca Maroc  
Téléphone:(212) 05 22 39 63 82  
Fax : (212) 05 22 39 63 84

Aux Actionnaires  
**ZELLIDJA S.A**  
Casablanca

### **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et son décret d'application et la loi 78-12.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **1 Conventions conclues au cours de l'exercice 2019**

##### **1.1 Convention entre ZELLIDJA et AL AIN**

- Nature de l'opération : Prêts à court terme par Zellidja SA au profit d'AL AIN.
- Administrateurs, dirigeants et actionnaires concernés : M. Abdelmjid TAZLAOUI et la société SOMED.
- Montant de l'avance : 500 KMAD.
- Date de conclusion de la convention : 05 mars 2019.
- Date de déblocage : le 05 mars 2019.
- Durée de la convention : Moins d'un an.
- Conditions de rémunération : 3,17% (HT) pour 1<sup>er</sup> trimestre, 3,11% (HT) pour le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> trimestre et 3,07% pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2019.
- Montant des intérêts comptabilisés en produits par la société ZELLIDJA au titre de l'exercice 2019 : 13 KMAD (HT).
- Montant encaissé : NEANT.

**Deloitte.**

محمد بن كفتال السبتي  
خبر في الحسابات  
صنف لدى المصانف

### 1.2 Convention entre ZELLIDJA et SFPZ

- Nature de l'opération : Prêts à court terme par Zellidja SA au profit de SFPZ.
- Administrateurs, dirigeants et actionnaires concernés : M. Abdelmjid TAZLAOUI et la société SOMED.
- Montant de l'avance : 34.200 KMAD.
- Date de conclusion de la convention : 02 septembre 2019.
- Date de déblocage : le 02 septembre 2019.
- Durée de la convention : Moins d'un an.
- Conditions de rémunération : 3,11% (HT) pour le 3<sup>ème</sup> trimestre et 3,07% pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2019.
- Montant des intérêts comptabilisés en produits par la société ZELLIDJA au titre de l'exercice 2019 : 354 KMAD (HT).
- Montant encaissé : NEANT.

### 1.3 Convention entre ZELLIDJA et SFPZ

- Nature de l'opération : Prêts à court terme par Zellidja SA au profit de SFPZ.
- Administrateurs, dirigeants et actionnaires concernés : M. Abdelmjid TAZLAOUI et la société SOMED.
- Montant de l'avance : 8.150 KMAD.
- Date de conclusion de la convention : 19 Décembre 2019.
- Date de déblocage : le 26 décembre 2019.
- Durée de la convention : Moins d'un an.
- Conditions de rémunération : 3,07% pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2019.
- Montant des intérêts comptabilisés en produits par la société ZELLIDJA au titre de l'exercice 2019 : 4 KMAD (HT).
- Montant encaissé : NEANT.

### 1.4 Convention entre ZELLIDJA et SOMED

- Nature de l'opération : Assistance dans les domaines commercial, financier, administratif et juridique au profit de ZEDLLIJA.
- Administrateurs, dirigeants et actionnaires concernés : M. Abdelmjid TAZLAOUI et la société ZELLIDJA.
- Date d'avenant N°1 : 02 Août 2019.
- Date d'effet de la convention : 1<sup>er</sup> Janvier 2019.
- Durée de la convention : Un an, renouvelable par tacite reconduction.
- Conditions de rémunération :
  - ✓ Un plancher de : 500 KMAD (HT) par an.
  - ✓ Partie variable : 0,85% (HT) du chiffre d'affaire HT.
- Montant comptabilisé en charges par la société ZELLIDJA au titre de l'exercice 2019 : 500 KMAD HT

**Deloitte.**

محمد بن عبد الله  
خبر في الحسابات  
محلف لدى المحاكم

**2 Conventions conclues lors des exercices antérieurs et dont les effets se sont poursuivis lors de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

**2.1 Convention entre ZELLIDJA et FENIE BROSSETTE**

- Nature de l'opération : Prêts à court terme par Zellidja SA au profit de FENIE BROSSETTE.
- Administrateurs, dirigeants et actionnaires concernés : M. Tarafa MAROUANE et la société SOMED.
- Montant de l'avance : 2.000 KMAD (Avance initiale : 10.000 KMAD, remboursement de 8.000 KMAD le 05 février 2018)
- Date de conclusion de la convention : 10 Janvier 2014.
- Date de déblocage : le 16 Janvier 2014.
- Durée de la convention : Moins d'un an.
- Conditions de rémunération : 3,17% (HT) pour 1<sup>er</sup> trimestre, 3,11% (HT) pour le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> trimestre et 3,07% pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2019.
- Montant des intérêts comptabilisés en produits par la société ZELLIDJA au titre de l'exercice 2019 : 63 KMAD (HT).
- Montant encaissé : Néant.

**2.2 Convention entre ZELLIDJA et SFPZ**

- Nature de l'opération : Prêts à court terme par Zellidja SA au profit de SFPZ.
- Administrateurs, dirigeants et actionnaires concernés : M. Abdelmjid TAZLAOUI et la société SOMED.
- Montant de l'avance : 20.000 KMAD, débloquée par tranche à hauteur de 16 661 KMAD détaillé comme suit :
  - 3 682 KMAD débloqué le 25 décembre 2018
  - 1 850 KMAD débloqué le 29 janvier 2019
  - 430 KMAD débloqué le 05 mars 2019
  - 3 680 KMAD débloqué le 29 mars 2019
  - 407 KMAD débloqué le 24 avril 2019
  - 345 KMAD débloqué le 10 juin 2019
  - 3 670 KMAD débloqué le 27 juin 2019
  - 1 694 KMAD débloqué le 29 Juillet 2019
  - 366 KMAD débloqué le 02 septembre 2019
  - 407 KMAD débloqué le 02 octobre 2019
  - 130 KMAD débloqué le 13 novembre 2019
- Date de conclusion de la convention : 25 Décembre 2018.
- Durée de la convention : Moins d'un an.
- Conditions de rémunération : 3,17% (HT) pour le 1<sup>er</sup> trimestre, 3,11% (HT) pour le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> trimestre et 3,07% pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2019.
- Montant des intérêts comptabilisés en produits par la société ZELLIDJA au titre de l'exercice 2019 : 373 KMAD (HT).
- Montant encaissé : NEANT.

**Deloitte.**

محمد بن سبتي  
خبر في الحسابات  
مختلف لدى المحاكم

### 2.3 Convention entre ZELLIDJA et SFPZ

- Nature de l'opération : Prêts à court terme par Zellidja SA au profit de SFPZ.
- Administrateurs, dirigeants et actionnaires concernés : M. Tarafa MAROUANE et la société SOMED.
- Montant de l'avance : 20.000 KMAD, débloquée totalement par tranche :
  - 3 160 KMAD débloqué le 02 avril 2018 ;
  - 550 KMAD débloqué le 24 avril 2018 ;
  - 635 KMAD débloquée le 22 mai 2018 ;
  - 3.392 KMAD débloquée le 21 juin 2018 ;
  - 230 KMAD débloquée le 22 juin 2018 ;
  - 3.815 KMAD débloquée le 20 juillet 2018 ;
  - 15 KMAD débloquée le 16 août 2018 ;
  - 508 KMAD débloquée le 17 août 2018 ;
  - 3 895 KMAD débloquée le 21 septembre 2018 ;
  - 772 KMAD débloquée le 25 octobre 2018 ;
  - 2 402 KMAD débloquée le 23 novembre 2018 ;
  - 228 KMAD débloquée le 26 novembre 2018 ;
  - 398 KMAD débloquée le 25 décembre 2018 ;

Le remboursement de 12 950 KMAD dans le cadre de l'opération de l'augmentation du capital le 26 décembre 2018.

- Date de conclusion de la convention : 21 mars 2018.
- Durée de la convention : Moins d'un an.
- Conditions de rémunération : 3,17% (HT) pour 1<sup>er</sup> trimestre, 3,11% (HT) pour le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> trimestre et 3,07% pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2019.
- Montant des intérêts comptabilisés en produits par la société ZELLIDJA au titre de l'exercice 2019 : 224 KMAD (HT).
- Montant encaissé : NEANT.

Casablanca, le 29 avril 2020

### Les Commissaires aux Comptes

**Deloitte Audit**

  
Sakina Bensouda-Korachi  
Associée  
Casablanca  
Tel: 05 22 21 40 75 / 05 22 21 47 34  
Fax: 05 22 21 40 78 / 47 59

**Sakina Bensouda-Korachi**  
Associée

**Cabinet Sebti**

  
M.Y. SEBTI  
Expert Comptable  
4, Allée des Roseaux - Casablanca  
Tel.: 05 22 39 63 82/83

**Youssef Sebti**  
Associé

## 6. ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DES COMPTES

### 6.1. Mandats des Commissaires aux comptes

Nous vous indiquons que le mandat de Commissariat aux comptes de DELOITTE est parvenu à son terme au titre de l'exercice 2019. Le mandat de DELOITTE en qualité de commissaire aux comptes avait été acté lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date 22 mai 2017.

### 6.2. Etats des honoraires versés

En Dh	2017	2018	2019
DELOITTE	84 000	75 600	75 600
SEBTI	36 000	36 000	36 000
Total	120 000	111 600	111 600

## 7. RAPPORT ESG 2019

**ZELLIDJA** est une société anonyme créée en 1929, dont le siège est situé à Casablanca, 284 Bd Zerktoni, avec un capital de 57 284 900 DHS. Elle a été introduite à la bourse de Casablanca en 1955.

**ZELLIDJA**, filiale du Groupe SOMED est une holding de participations axée principalement sur les secteurs du BTP et de l'industrie. ZELLIDJA participe principalement au capital de la société FENIE BROSSETTE et de la Société des Fonderies de Plomb de Zellidja (en liquidation). ZELLIDJA détient aussi la société Al Ain portant le projet immobilier Résidences Clémentines à Casablanca.

**ZELLIDJA** détient aussi des participations dans la société de portefeuille Rebab Company, cotée également à la Bourse de Casablanca.

### 7.1. Gouvernance

A fin décembre 2019, le Conseil d'Administration de Zellidja se compose des 5 membres suivants, dont 4 non exécutifs :

Nom	Qualité	Indépendance	Date de nomination / renouvellement	Expiration du mandat	Nombre de mandat	Nombre de réunion	Taux de présence
Abdelmjid TAZLAOUI	Président Directeur Général	–	28/01/2019	AGO approbation des comptes 2023		2	100%
SOMED	Administrateur	–	25/06/2019	AGO approbation des comptes 2024		2	100%
AXA Assurance Maroc	Administrateur	–	25/06/2019	AGO approbation des comptes 2024		2	100%
Rebab	Administrateur	–	25/06/2019	AGO approbation des comptes 2024		2	100%
Somed Développement	Administrateur	–	28/01/2019	AGO approbation des comptes 2022		2	100%

#### Administrateurs indépendants :

Zellidja est en cours de mise en conformité avec les dispositions de l'article 41 Bis et l'article 106 Bis de la loi 20-19 modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes.

Les Administrateurs indépendants nommés par le Conseil d'Administration seront au nombre de deux administrateurs indépendants, et vont être proposés lors du Conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2019.

### COMITES RATTACHES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour renforcer la gouvernance au sein de ZELLIDJA, le conseil d'administration a décidé d'instituer un Comité des Risques et des Comptes dont les principales missions et attributions sont les suivantes

- Rendre un avis sur les comptes et le contrôle interne
- Suivre les risques
- Valider le plan d'audit et les actions mises en place suite aux conclusions à l'issue des différentes missions menées
- Le conseil d'administration a désigné Mme Maria CHRAIBI, Présidente du comité et M Shabeeb AL DARMAKI en tant que membre.
- Le comité d'audit sera réorganisé dès nomination des Administrateurs indépendants avec 3 membres dont un président (Administrateur indépendant répondant aux critères de qualifications de l'article 41 Bis et un autre membre indépendant).

### REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS:

La rémunération des administrateurs est régie par les règles générales de répartition des jetons de présence propres à ZELLIDJA sur la base du budget annuel voté par l'assemblée générale.

### REMUNERATION DES DIRIGEANTS:

N/A

### RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES : INFORMATION COMMUNIQUEES AUX ACTIONNAIRES

Toutes les informations qui touchent la société sont communiquées dans les délais réglementaires, à une fréquence trimestrielle, à travers des publications sur support journal, site internet SOMED, bourse, AMMC et aussi en convocation pour présence physique à l'Assemblée Générale Annuelle.

Le code de déontologie adopté par la société définit les règles déontologiques mises en place pour encadrer le comportement professionnel des personnes qui manipulent les données et informations relatives à la société.

### ACTIONS MISE EN PLACE POUR LA PREVENTION DE LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D'INFLUENCE

La Société applique une politique de tolérance zéro à l'égard de tout acte de corruption ou de trafic d'influence.

Comme étant une Société responsable, la Société est consciente du fait que la corruption est un délit grave, et respecte toute les démarches et procédures administratives, refuse et sanctionne tout acte de corruption qui fait dérogation à la loi en vigueur.

#### **7.2. Informations environnementales**

N/A, la société ZELLIDJA ne porte pas d'activité en propre en dehors de la gestion de son portefeuille de titres de participations.

#### **7.3. Informations sociales**

N/A : la société ZELLIDJA ne porte pas de personnel.

## 8. LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES EN 2019

- Nomination du PDG
- Profit warning au 12/03/2019
- Publication comptes annuels 2018
- Publication AGO 2019
- Indicateurs 2 TRIM 19
- Comptes au 30 06 19
- Indicateurs 3 TRIM 19

### Les liens de publication

<http://www.somed.ma/communications/>